



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2210

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Vaulx en Velin**

objet : **Réseaux de chaleur - Travaux de révision générale de cogénération - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Belaziz

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2210**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Réseaux de chaleur - Travaux de révision générale de cogénération - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Réseaux de chaleur urbain Vaulx en Velin - Révision du moteur de cogénération fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (MAPTAM), dans son article L 3641-1-I, organise le transfert à la Métropole de la compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, en lieu et place des Communes situées sur son territoire. Au 1er janvier 2015, la Métropole s'est ainsi substituée à la Commune de Vaulx en Velin dans la maîtrise d'ouvrage des travaux en cours et à venir sur le réseau de chaleur de la Ville.

Ce réseau est exploité dans le cadre d'un contrat de concession confié à la société Engie Réseaux jusqu'en juin 2019. Contractuellement la collectivité est en charge du financement des travaux neufs sur ce réseau. La Commune de Vaulx en Velin a ainsi lancé en 2009 des travaux pour la modernisation et le développement du réseau. Ces travaux concernaient, en particulier, la rénovation de la turbine de cogénération gaz (production simultanée d'énergie thermique et électrique), conformément aux attentes du contrat de revente de l'électricité produite par l'installation.

Cette rénovation de la turbine de cogénération gaz a été réalisée en 2010 et confiée à l'entreprise Centrax. Le contrat de travaux est associé à un contrat de maintenance et de garantie de performance de l'installation pour une durée de 12 ans. Le contrat prévoit une révision générale de la turbine à réaliser entre 25 000 heures et 30 000 heures de fonctionnement. Les 25 000 heures de fonctionnement sont atteintes en avril 2017.

Le montant estimé des travaux est de 700 000 € HT. Le montant de l'individualisation d'autorisation de programme nécessaire est donc de 700 000 € HT à individualiser sur le budget annexe du réseau de chaleur ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de révision du moteur de cogénération du réseau de chaleur de Vaulx en Velin, pour un montant de 700 000 €HT.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P31 - Energie, pour un montant de 700 000 €HT en dépenses à la charge du budget annexe du réseau de chaleur, à prévoir en 2017, sur l'opération n° 3P31O5397.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe du réseau de chaleur - compte 2315 - fonction 751, pour un montant de 700 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.